

Cultures dérobées : un potentiel à exploiter

Edito Les conditions très sèches du printemps et de l'été 2019 font craindre un déficit fourrager dans bon nombre d'exploitations d'élevage. L'absence de pluie combinée à des températures caniculaires depuis juin ont eu raison des repousses d'herbe et compromettent les rendements en maïs ensilage. Le potentiel des maïs reste entier dans les terres profondes mais s'est dégradé à divers degrés dans certains biefs, sables ou cranettes. Les compléments de fourrage sont en premier lieu à trouver sur l'exploitation. Après avoir fait le tour des co-produits de l'exploitation (paille de céréales, fanes de pois...) et de co-produits disponibles localement, les cultures dérobées après escourgeon ou blé permettent de produire de la matière sèche à un coût maîtrisé. Je ne peux que vous inviter à étudier cette opportunité.

Françoise CRÉTÉ



Une attention sera portée au moment du semis. Dans certains cas le labour pourra être privilégié.

Les cultures dérobées sont une solution, en interculture, pour constituer ou conforter des stocks fourragers. Sur le plan agronomique, la culture dérobée se positionnera dans la grande majorité des situations après une culture de céréales et avant une culture de printemps. L'implantation et la récolte d'un couvert peuvent s'envisager avant toutes cultures de printemps, en veillant à ne pas dégrader la structure du sol lors de la récolte du couvert. Une récolte du couvert au printemps ne peut se prévoir qu'avant maïs fourrage, en sols de limons. L'installation du couvert ne pourra être réussie qu'avec le retour de pluies significatives avant le semis (la difficulté de levée se pose pour l'ensemble des cultures s'il n'y a pas un minimum d'eau sur la période encadrant le semis). Le rendement des cultures dérobées est de l'ordre de 3 à 4 tonnes de MS/ha en 60 à 80 jours en sol profond. Leur résistance à la sécheresse est avérée une fois la levée constatée. N'attendez pas la pénurie de semences fourragères, inévitable vue l'ampleur de la sécheresse dans toute la France. Prévoyez vos cultures : plutôt à base de graminées et de légumineuses pour des semis d'ici début août et plutôt à base de ray-grass italien à partir de mi-août pour une récolte à l'automne voire au printemps prochain.

QUELS FOURRAGES POUR QUELS ANIMAUX ?

Les cultures dérobées peuvent être utilisées assez largement pour tous types d'animaux. Néanmoins leur utilisation en production laitière est à raisonner en fonction des objectifs de production. Ainsi pour des élevages avec des objectifs soutenus de production, l'utilisation des dérobées en fourrage conservé doit être limitée dans la ration et trouve essentiellement un intérêt dans l'apport de fibres et cellulose, pour sécuriser la digestion. Par contre les systèmes moins intensifs sur le lait trouveront là un bon moyen de sécuriser le bilan fourrager sans pénaliser les performances et dans tous les cas le pâturage, lorsque cela est possible, ou l'utilisation par les génisses l'hiver restent la valorisation adaptée.

LES VALEURS SÛRES : RGI, COLZA, AVOINE

Le Ray Grass d'Italie

C'est la culture prioritaire s'il pleut suffisamment. En effet, le RGI peut apporter la totalité de la ration de base et être offert à volonté aux animaux. Il peut aussi être à nouveau pâturé en fin d'hiver, à condition de ne pas le détruire trop tard pour ne pas hypothéquer le rendement de la culture suivante. Avec suffisamment d'humidité, les façons culturales superficielles suffisent à la levée du jeune semis. Plus on sèmera tôt et plus on aura de chances d'avoir du rendement.

Dose de semis : 30 kg/ha seul et 20 kg en association. Les variétés alternatives seront très productives dès cet automne.

Le colza fourrager

Le colza peut lever avec de faibles pluies. Sa richesse en énergie (jusqu'à 0,9 UFL) et en azote soluble en fait un bon complément des rations fibreuses ou à base de maïs. Il ne faut pas dépasser le tiers de la ration totale et ne pas l'utiliser pour les jeunes animaux. Des variétés de colza fourrager alternatif ont une croissance très rapide permettant de disposer de 2 tonnes de MS/ha, 45 jours après le semis. Dose de semis : 8 à 10 kg/ha.

L'avoine diploïde ou avoine brésilienne

L'avoine a une bonne vigueur d'installation et de développement. Malgré sa sensibilité à la rouille, c'est une bonne solution pour avoir du fourrage valorisable en pâturage ou enrubannage à l'automne, mais l'avoine brésilienne est une plante gélique.

Dose de semis : 40 à 50 kg/ha. A défaut, la semence fermière d'avoine de printemps pourra être utilisée à raison de 80 à 100 kg / ha.

Des associations RGI + Trèfle annuel type Alexandrie (20 kg RGI + 10 kg trèfle) ou Incarnat (20 kg RGI + 12-15 kg trèfle) peuvent produire 2-3 tonnes de MS/ha d'ici le début de l'hiver. Ces associations sont précoces, productives et présentent une bonne valeur alimentaire. On peut aussi associer l'avoine diploïde et le trèfle d'Alexandrie ou trèfle incarnat.

BIEN RÉUSSIR L'IMPLANTATION

La date de semis de la dérobée est primordiale : semer rapidement après les récoltes de céréales pour profiter de l'humidité résiduelle. Apporter de l'attention au semis : enfouir légèrement en appuyant pour un bon contact graine-sol. Le semis avec un semoir à céréales est plus précis et indispensable pour les implantations de mélanges d'espèces. Les rendements céréales sont bons cette année, les reliquats après récolte ne doivent pas être élevés et un apport d'azote devrait assurer le développement de la dérobée (70 unités pour le RGI et une demi-dose pour les associations avec une légumineuse, minéral ou organique efficace). La réussite étant toujours aléatoire, il faut privilégier les mélanges les moins chers et les semences de ferme.

Le choix des espèces en fonction de la date de récolte

Pour récolter :	En automne (sept – oct)	Au printemps (avril)
Vous devez semer :	avant le 15 août	du 15 août au 15 septembre
Céréales	Avoine de printemps Orge de printemps Moha Avoine diploïde (du Brésil)	Selge Avoine d'hiver Triticale
Graminées fourragères	Ray grass d'Italie alternatif	Ray grass Italie non alternatif Ray grass hybride
Légumineuses (à utiliser de préférence en association) :	Trèfle d'Alexandrie Trèfle de Perse Pois de printemps fourrager Vesce de printemps	Trèfle violet Trèfle incarnat Pois d'hiver fourrager Féverole d'hiver
Association céréales ou graminées avec légumineuses	Possible et conseillée avec les espèces ci-dessus.	Possible et conseillée avec les espèces ci-dessus
Crucifères	Colza ou chou fourrager	

Valeurs alimentaires des cultures dérobées courantes

Aliment	% MS	UFL	PDIN	PDIE
Fourrages verts (pâturage)				
Témoin : prairie permanente 3 ^{ème} cycle	16 %	0,9	135	108
RGI année du semis 1 ^{er} cycle	12 %	0,98	147	98
Avoine début montaison	15 %	1	75	87
Vesce début floraison	19 %	0,89	154	99
Colza fourrager	13 %	0,91	124	97
Chou fourrager	12 %	1,03	107	99
Fourrages conservés (ensilage)				
Témoin : prairie permanente 2 ^{ème} cycle	33 %	0,84	100	80
RGI 60 - 70 jours	33 %	0,83	126	75
Choux	16 %	1,03	94	79



Privilégier les associations graminée - légumineuse, ici avoine et vesce.

Rappel de la réglementation

En zone vulnérable, la couverture des sols en interculture longue est obligatoire et peut être obtenue par une culture dérobée. Les dérobées ne sont pas concernées par la durée minimale de 2 mois de présence obligatoire (sauf si déclarées en SIE). Elles peuvent être pâturées ou fauchées sans restriction. Elles ne sont pas concernées non plus par la liste d'espèces éligibles en cas d'apports organiques. Pour rappel pour les SIE dérobées, la culture doit rester en place du 9 septembre au 3 novembre, mais la récolte reste possible.

Contacts

- Christian LESENNE - 03 22 20 67 33 - c.lesenne@somme.chambagri.fr
- Simon TRAUILLÉ - 03 22 20 67 35 - s.traulle@somme.chambagri.fr
- Accueil Chambre d'agriculture de la Somme - 03 22 33 69 00



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME



La Chambre d'agriculture de la Somme est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro P100740.